



**Séance du 27 Mars 2015**

Convocation du 20 mars 2015

Absents excusés : Joëlle ELINE, Jean-Luc GEORGELIN, Frédéric GROLLEAU, Karine GRONDIN

Secrétaire de séance : Josette GUITTON

Mademoiselle Joëlle ELINE donne pouvoir à Madame Dany SICARD

Monsieur Jean-Luc GEORGELIN donne pouvoir à Madame Marie-Pierre BOURGET

Monsieur Frédéric GROLLEAU donne pouvoir à Madame Josette GUITTON

Madame Karine GRONDIN donne pouvoir à Monsieur Dominique BEAUFRETON

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

**1 – Budget Communal**

a/ Compte de Gestion 2014

Pas d'observation ni réserve sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur.

b/ Compte Administratif 2014

- section de fonctionnement : + 686 036,97 €

- section d'investissement : - 119 307,73 €

Total : + 566 729,24 €

auxquels il faut déduire les dépenses engagées ou restes à réaliser pour un montant de 160 000,00 €.

➡ somme disponible à reprendre au budget primitif 2015 : + 406 729,24 €

c/ Budget Primitif 2015

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Communal	<b>1 635 874,24 €</b>	<b>1 270 057,73 €</b>	<b>2 905 931,97 €</b>

## Section de Fonctionnement

	Chapitres	Pour mémoire Budget Primitif + Décision Modificative 2014	Budget Primitif 2015
	DEPENSES DE L'EXERCICE	1 651 551,13	1 635 874,24
011	Charges à caractère général	329 238,00	319 652,00
012	Charges de personnel	320 400,00	321 200,00
65	Autres charges de gestion courante	298 383,00	305 912,00
014	Atténuation de produits	20 044,00	18 000,00
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	97 100,00	101 700,00
67	Charges exceptionnelles	9 949,00	500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	8 855,19	4 050,00
022	Dépenses imprévues	13 081,94	78 860,24
023	Virement à la section d'investissement	554 500,00	486 000,00

	RECETTES DE L'EXERCICE	1 651 551,13	1 635 874,24
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	78 000,00	99 500,00
72	Travaux en régie	12 000,00	10 000,00
73	Impôts et Taxes	698 341,00	733 381,00
74	Dotations, subventions de participations	325 636,00	284 764,00
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	100 000,00
013	Atténuation de charges	-	-
77	Produits exceptionnels	17 871,00	1 500,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	7 000,00	-
002	Reprise résultats antérieurs	412 703,13	406 729,24

### Les Taux d'imposition et les produits 2015 :

	Bases prévisionnelles 2015	Taux 2014 + 1 %	Nouveaux Produits
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>1 678 000</b>	<b>15,07 %</b>	<b>252 875 €</b>
<b>Foncier Bâti</b>	<b>1 560 000</b>	<b>19,88 %</b>	<b>310 128 €</b>
<b>Foncier non Bâti</b>	<b>79 300</b>	<b>40,40 %</b>	<b>32 037 €</b>

### Le détail des subventions aux associations :

Associations hors sport	Subventions accordées	Associations Sportives	Subventions accordées
ADMR	750,00 €	Gymnastique féminine	710,00 €
Agriculteurs	390,00 €	Football	1 144,00 €
ARMHA	160,00 €	Football (salle du foot)	907,50 €
APEL Romag'Noël	800,00 €	B.M.X.	497,00 €
Bibliothèque	2 500,00 €	Eveil Sportif	-
CATM	100,00 €	Eveil Danse – Zumba	-
Ecolmômes Publique	75,00 €	Volley Ball	-
Culture et Loisirs / Chorale pour Libami	100,00 €	Cyclisme	-
Goala (Burkina Faso)	300,00 €	Badminton	-
Les Restos du Cœur	26,00 €	Marcheurs Romagnons	350,00 €
Multi Act'Enfance	30 000,00 €		
Ecole – Contrat d'association	116 692,00 €		
<b>Total associations hors sport</b>	<b>151 893,00 €</b>	<b>Associations Sportives</b>	<b>3 608,50 €</b>
<b>Total toutes associations : 155 501,50 €</b>			

Participation aux écoles : 456,00 €/élève de classe élémentaire  
632,40 €/élève de classe maternelle

## La section d'Investissement

### Dépenses avec les restes à réaliser :

- Résultat d'investissement	119 307,73
- Dépenses imprévues	64 000,00
- Remboursement du capital des emprunts	113 799,00
- Option de tirage sur ligne de trésorerie (pour remboursement)	400 000,00
- Acquisitions, aménagement de terrains	150 000,00
- Acquisition mobilier	15 000,00
- Acquisition matériel divers	8 000,00
- Constructions et réparations de bâtiments	258 551,00
- Constructions et réparations de voirie (mur du cimetière)	40 000,00
- Restauration des collections et œuvres d'art (vitraux)	1 000,00
- Voirie Rue des Forges et Rue de la Mairie	90 400,00
- Travaux en régie	10 000,00
	<hr/>
	<b>1 270 057,73</b>

### Recettes :

- Affectation du résultat	279 307,73
- Prélèvement sur section de fonctionnement	486 000,00
- FCTVA – T.L.E.	83 000,00
- Subvention réserve parlementaire (parvis de l'Eglise)	15 000,00
- Option de tirage sur ligne de trésorerie	400 000,00
- Cessions d'immobilisations (caveaux)	2 700,00
- Amortissement frais d'études et subventions d'équipement	4 050,00
	<hr/>
	<b>1 270 057,73</b>

## 2 – Budget « Domaine de la Croix des Rouleaux »

### a/ Compte de Gestion 2014

Pas d'observation ni réserve sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur.

### b/ Compte Administratif 2014

- section de fonctionnement :	0,00 €
- section d'investissement :	- 36 682,89 €
Total :	- 36 682,89 €

### c/ Budget Primitif 2015

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Domaine de la Croix des Rouleaux	<b>959 547,00 €</b>	<b>872 352,89 €</b>	<b>1 831 899,89 €</b>

## 3 – Extension de la salle de motricité

### a/ Contrat de maîtrise d'œuvre

Afin de mener à bien le dossier d'extension de la salle de motricité, Monsieur le Maire estime qu'il est indispensable pour la commune de confier la maîtrise d'œuvre à un cabinet privé. La mission consiste à la conception-réalisation de l'ouvrage, avec la consultation des entreprises et le suivi des travaux.

Monsieur le Maire propose de retenir les co-contractants suivants :

- « A Propos Architecture », architectes de Saint Léger sous Cholet, pour 10.750,00 € HT
- « ECO2A », économiste de Cholet, pour 2.050,00 € HT
- « ACE », Bureau d'études Fluide et Thermique de Bressuire, pour 2.100,00 € HT

Le contrat de maîtrise d'œuvre représente un coût global de 14.900,00 € HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### b/ Autorisation de dépôt du permis de construire

Lorsque les plans seront définitivement arrêtés, le permis de construire devra être déposé auprès du service instructeur.

Le conseil municipal doit donc autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'un des adjoints de déposer ledit dossier.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **4 – Convention de groupement de commandes – Balayage de voirie (2015-2019)**

La Communauté d'Agglomération propose aux communes de rejoindre un groupement de commandes en vue de la passation des marchés relatifs aux prestations de balayage de voirie. Les communes et collectivités suivantes ont décidé de rejoindre ce groupement :

- La Communauté d'Agglomération du Choletais,
- Chanteloup-les-Bois
- La Séguinière
- Mazières-en-Mauges
- Nuillé
- Saint Christophe-du-Bois
- Saint Léger-sous-Cholet
- Toutlemonde
- Trémentines
- Vezins

La Communauté d'Agglomération du Choletais sera désignée comme coordonnateur du groupement de commandes, et sera donc chargée de procéder à l'organisation des opérations de sélection du cocontractant, et de signer et notifier les marchés correspondants. Chaque membre du groupement procèdera directement au paiement des sommes dues auprès du prestataire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de convention présenté par la Communauté d'Agglomération du Choletais.

### **5 – Sirène d'alerte – Convention d'installation**

Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire demande à la commune l'autorisation de pouvoir implanter une sirène d'alerte sur le bâtiment communal situé rue d'Anjou.

Cette sirène sera reliée au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP).

La sirène devrait être installée en juillet 2015.

Les frais d'acquisition et d'installation de ladite sirène sont à la charge de l'Etat, tandis que la commune assure la prise en charge du raccordement électrique et de la fourniture en énergie.

Le conseil municipal approuve par 17 pour et 2 abstentions la convention d'installation d'une sirène d'alerte.

### **6 – Dénomination d'adresse**

Monsieur le Maire présente une demande émanant de Mr et Mme Yannick LOIZEAU, afin d'attribuer un nom à l'adresse de construction de leur future maison.

Ils proposent le nom de « Loizelière ».

Le conseil municipal par 13 voix pour et 6 abstentions donne son accord.

### **7 – Questions et Informations diverses**

#### a/ Christ et croix dans le cimetière

Le Christ a été repeint et refixé sur la croix du cimetière.

#### b/ Abri vélos

La Communauté d'Agglomération propose d'installer à ses frais sur chaque commune aux abords des gares routières un abri vélos de 4 m x 4 m et ayant une hauteur de 2,20 m. L'abri serait grillagé avec une ou deux parois en tôle avec toiture arrondie. Cet abri serait destiné aux habitants de la commune afin de rallier leur domicile au départ du bus. Le conseil municipal donne son accord sur cette implantation et décide de l'installer à proximité de la gare routière.